



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2025

INTRODUCTION

L'année 2025 vient de s'achever et à laisser des traces pour l'Organisation Africaine des Consommateurs (OAC) comme celle d'une expansion sans précédent de son influence diplomatique et opérationnelle. Dans un contexte continental marqué par des mutations économiques profondes et une transition numérique galopante. Notre organisation s'érige de jours en jours à en véritable rempart pour la protection des droits des citoyens africains. Ce rapport annuel n'est pas qu'une simple énumération de tâches accomplies, mais le témoignage de la vision stratégique qui est en marche, portée par un engagement collectif inébranlable pour une consommation plus juste et plus humaine à travers tout le continent.

Sous le leadership du Conseil d'administration et de la Direction Exécutive, l'OAC a franchi un palier décisif d'intégration de certaines sphères de la décision internationale. Notre présence au Palais des Nations à Genève et notre implication au sein de l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) témoignent largement cet aspect. L'organisation a compris que la défense des consommateurs ne se joue plus seulement au niveau local, mais nécessite une coordination globale pour faire face aux opérateurs véreux et aux politiques commerciales mondialisées.

L'un des défis majeurs de cet exercice a été de concilier le développement technologique rapide avec la préservation du pouvoir d'achat. L'OAC a pris une part active dans les débats sur la fiscalité numérique à Dakar, plaidant pour un équilibre qui ne sacrifie pas l'inclusion financière sur l'autel de la rentabilité étatique. Nous croyons fermement que l'économie numérique doit être un levier de développement accessible à tous les Africains, du petit commerçant rural au cadre urbain, sans distinction de classe sociale.

Sur le front de la souveraineté alimentaire, l'OAC a mené un combat acharné pour la préservation de nos ressources naturelles et de nos cultures culinaires. Face aux menaces d'accaparement des océans et des terres, notre organisation a porté un message de résistance à Saly comme à Addis-Abeba où l'agroécologie a été reconnue comme la seule voie viable pour garantir une alimentation saine et durable, loin des pressions de l'agro-industrie intensive qui appauvrit nos sols et fragilise notre santé.

L'année 2025 a connue le lancement de première grande enquête de satisfaction des services financiers à travers tout le continent. En déployant une enquête de satisfaction simultanée, l'OAC a donné la parole à des millions de consommateurs souvent ignorés par les institutions bancaires. Cette initiative marque la naissance d'un nouveau paradigme où l'utilisateur final devient le principal auditeur de la qualité des services, forçant ainsi les acteurs financiers à plus de transparence et d'empathie.

Cependant, le chemin parcouru en 2025 n'a pas été exempt d'embûches. L'organisation a dû naviguer entre les contraintes financières, le moins d'engagement de certains membres et des instabilités dans certaines régions du continent. Ces obstacles n'ont pas freiné notre détermination ; ils ont au contraire renforcé notre capacité de résilience et notre ingéniosité pour maintenir la communication et l'action sur le terrain, notamment grâce à la force de nos réseaux numériques.

La formation et l'éducation sont demeurées les piliers transversaux de notre plan d'action. À travers une série de webinaires et de séminaires internationaux, l'OAC a travaillé à élever le niveau d'expertise technique de ses associations membres. Qu'il s'agisse de sécurité sanitaire,

de fiscalité ou de régulation des télécoms, nous avons investi dans le capital humain pour que chaque membre de l'OAC puisse être un expert reconnu dans son pays respectif.

L'année a aussi été celle de la consolidation de nos partenariats avec des institutions de référence comme la CNUCED, l'UIT et la FAO. Ces alliances stratégiques sont incontournables ; elles sont le moteur de projets concrets qui verront le jour probablement cette année 2026, notamment en matière de mobilisation de ressources ou de renforcement des capacités de nos membres et d'appropriation des principes directeurs de protection des consommateurs au niveau de chaque partenaire.

Enfin, ce rapport annuel 2025 projette l'OAC vers un avenir plein de promesses mais aussi de responsabilités. Nous clôturons cet exercice avec la certitude que la cause du consommateur est désormais indissociable de la cause du développement de l'Afrique. En tournant les pages de ce document, vous découvrirez les détails d'un combat quotidien pour la dignité, la santé et la justice économique de plus d'un milliard de citoyens africains.

I- DIPLOMATIE INTERNATIONALE ET ALLIANCES STRATÉGIQUES

1- Les visites d'échanges au CNUCED, IUT et au Public Eye

La mission diplomatique occasionnelle menée par le Président Daouda Elhadj Adam à Genève les 26 et 27 novembre 2025 constitue l'un des points d'orgue de cet exercice. Cette offensive institutionnelle visait à faire passer l'OAC d'un rôle d'observateur à celui de partenaire de premier plan des agences onusiennes.

Ainsi, les échanges avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), notamment avec Mesdames **Carmel Pardro et Nancy Sundberg** responsables du programme « **Environnement réglementaire et commercial** » au **Bureau de développement des télécommunications (BDT)** ont permis de poser les bases d'une collaboration technique inédite. L'OAC a plaidé pour une inclusion systématique des associations de consommateurs dans la définition des normes de connectivité numérique en Afrique.



Lors de la rencontre avec **Madame Luz De La Mora**, Directrice du Commerce International et des produits de base et ses collègues, **Monsieur Remi Lang**, Chef par intérim du Bureau du Directeur Division du Commerce international, Monsieur **Yves Kenfack**, chargé des politiques de concurrence et de protection, et **Madame Anna Cipriano**, responsable de la protection des consommateurs, à la CNUCED, l'accent a été mis sur l'intégration de la protection des consommateurs dans la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Sans un cadre de protection harmonisé, le marché unique risquerait de fragiliser les droits des citoyens face aux flux commerciaux transfrontaliers.

Une remise d'un Certificat de Reconnaissance à la CNUCED pour son soutien technique à l'organisation du forum panafricain de septembre 2024 à Lomé a été faite par le président à la fin des échanges. L'OAC a réitéré son engagement à collaborer avec l'institution afin de faire bénéficier ses membres aux actions de renforcement des capacités, d'éducation de masse et de formation de ses membres dans les pays membres. Le président DAOUADA Elhadj Adam a émis le vœu que le forum panafricain de protection des consommateurs soit les prochaines fois parrainées par l'organisation onusienne.



Un plan d'action en cours de conception sera validé avec la CNUCED, prévoyant la co-organisation de webinaires de renforcement des capacités et le développement de projets conjoints. Ces initiatives visent à mobiliser des ressources financières auprès d'institutions africaines pour domestiquer la mobilisation des ressources au continent. Les discussions autour du parrainage des prochains forums panafricains des consommateurs ont été également menées.

Le plaidoyer pour la sécurité sanitaire a été renforcé par une rencontre stratégique avec l'ONG Public Eye au sujet des normes alimentaires. Suite à la publication d'un des rapports de cette ONG, l'OAC a saisi l'occasion pour soutenir les organisations membres qui se sont déjà engagées dans cette campagne. Les discussions avec **Mr Laurent Gaberell**, responsable des programmes Agriculture biodiversité et propriété intellectuelle, met notre organisation sur une voie plus engagée tournée vers le consommateur.

Cette mission à Genève a également servi à asseoir la crédibilité de l'OAC comme un interlocuteur capable de surveiller les pratiques des multinationales sur le continent à travers l'engagement de ses membres.

Notre implication dans ces instances permet désormais d'accéder à des plateformes mondiales de diffusion pour nos propres publications et alertes. Cette visibilité internationale est un levier de pression indispensable contre les abus commerciaux. L'organisation a insisté sur la nécessité de formations pour ses membres afin de mieux comprendre les mécanismes complexes du commerce international et de la régulation.

Enfin, ces missions ont démontré que la mobilisation personnelle des dirigeants de l'OAC est un vecteur de croissance institutionnelle irremplaçable pour impacter les communautés africaines à grande échelle.

2- Nos plaidoyers en faveur du MUTAA (Mécanisme pour le Transport Aérien en Afrique

Nous avons intensivement mené un plaidoyer en faveur du MUTTA, notamment par la dissémination ciblée du rapport du deuxième Forum auprès des autorités nationales et

régionales de l'aviation civile. Ces efforts visent à promouvoir une aviation africaine plus accessible et intégrée. Le Président de la République du Togo, champion désigné par ses pairs pour le MUTTA, a personnellement reçu une copie du rapport du Forum de Lomé, marquant un soutien de haut niveau à ces initiatives.

Des échanges fructueux ont eu lieu avec le directeur de l'ANAC (Agence Nationale de l'Aviation Civile) du Togo, pays champion du MUTTA. Lors de cette rencontre, nous lui avons officiellement remis le rapport du Forum, ouvrant la voie à une collaboration renforcée pour l'implémentation des recommandations. Ces discussions ont permis d'aligner les priorités nationales sur les objectifs continentaux du MUTTA.

Par ailleurs, des échanges de haut niveau ont été conduits avec les responsables de l'AFRAA (Association des Compagnies Aériennes Africaines), consolidant les partenariats stratégiques. Ces interactions soulignent l'engagement collectif pour une réforme du secteur aérien en Afrique, en écho aux résolutions du Forum.

Enfin, la décision de la CEDEAO d'octobre 2025, annonçant une réduction de 25% des frais et taxes, pourrait avoir un impact positif sur les prix des billets d'avion dans l'espace régional. L'OAC (Organisation Africaine des Consommateurs) a accueilli favorablement cette mesure par une déclaration publique, notant qu'elle s'inscrit parfaitement dans les recommandations du Forum de Lomé de 2024.

II-SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET AGROÉCOLOGIE

2.1 Rencontre sur l'avenir des technologies biodigitales dans l'agriculture et l'alimentation en Afrique

La question de la souveraineté alimentaire s'est toujours imposée comme le socle de l'engagement de l'OAC face à un système alimentaire mondialisé de plus en plus précaire. Pour notre organisation, il ne s'agit plus seulement de s'assurer que le consommateur a de quoi manger, mais de garantir qu'il a accès à une nourriture produite localement, sans dépendance excessive vis-à-vis des importations. Cette vision a été portée avec force lors des assises continentales **d'Addis-Abeba en octobre 2025** organisé par **AFSA (Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique de concert avec ses partenaires)**, où l'OAC a martelé que la protection du consommateur commence par la maîtrise de ses propres ressources agricoles et semencières face aux menaces extérieures.



L'élection du Directeur Exécutif en tant que **Co-président** du Groupe de travail « **Terre et Agroécologie** » au sein de l'**AFSA** marque un tournant institutionnel majeur. Cette position stratégique permet désormais à l'OAC d'influencer directement les politiques de gestion foncière à l'échelle du continent, en veillant à ce que les terres arables ne soient pas accaparées par des intérêts étrangers au détriment des besoins alimentaires des populations locales. Ce rôle de co-présidence offre un levier pour intégrer les droits des consommateurs dans les débats sur la justice climatique et la biodiversité.

2.2 Atelier régional sur la pêche artisanale-agro écologie et plaidoyer contre l'accaparement des océans en Afrique de l'ouest

Lors de l'atelier régional de **Saly au Sénégal, tenu du 10 au 12 septembre 2025**, sous l'initiative de l'**ADEPA** (Association Ouest Africaine pour la Développement de la Pêche Artisanale) l'OAC a tiré la sonnette d'alarme contre le phénomène de l'accaparement des océans en Afrique de l'Ouest. Nous avons fermement dénoncé la signature d'accords de pêche qui autorisent des flottes industrielles étrangères à vider les eaux territoriales africaines pour des besoins de transformation industrielle ailleurs. Cette situation prive non seulement les pêcheurs artisans de leurs moyens de subsistance, mais crée une pénurie de protéines halieutiques abordables pour les consommateurs locaux, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire et la malnutrition.



L'agroécologie est pour l'OAC tout au long de l'année comme la réponse africaine la plus résiliente face au changement climatique et à la dégradation des sols. Contrairement à l'agro-industrie qui épuise les ressources et dépend d'intrants chimiques coûteux, l'agroécologie privilégie des cycles naturels qui garantissent la santé des écosystèmes et la qualité nutritionnelle des produits. L'OAC a multiplié les interventions pour expliquer que le choix de l'agroécologie est, pour le consommateur, la garantie d'une alimentation sans résidus de pesticides, plus saine et respectueuse des traditions culinaires locales.



2.3 Célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs (JMDC 2025)

Le 28 mars 2025, à l'occasion de la Journée Mondiale des Droits des Consommateurs, l'Organisation Africaine des Consommateurs (OAC) a organisé un webinaire sur l'éducation à l'alimentation durable, animé par les experts Dr Noël Kouteka Bataka, Dr Million Belay (coordinateur général de l'AFSA) et M. Kimera Henry.

Ce premier événement de l'année, aligné sur le plan d'action du Conseil d'administration axé sur la nutrition et la durabilité, a sensibilisé les participants aux défis des systèmes alimentaires africains – changement climatique, urbanisation, dépendance aux importations – tout en promouvant la sécurité alimentaire, les régimes durables, l'agroécologie et le renforcement des capacités des associations membres ; Dr Bataka a analysé les facteurs biophysiques, démographiques et économiques transformant ces systèmes, plaidant pour des marchés durables via l'AfCFTA, tandis que Dr Belay a défendu l'agroécologie contre les limites de la Révolution Verte et de l'AGRA pour une souveraineté alimentaire respectant les savoirs locaux, et M. Henry a souligné le rôle des organisations de consommateurs dans la sensibilisation, l'engagement des jeunes, les partenariats avec gouvernements et médias, et l'adaptation numérique.

Les échanges ont porté sur les OGM, la mobilisation de ressources et les préférences alimentaires africaines, aboutissant à des recommandations pour renforcer les capacités, impliquer les jeunes, forger des partenariats stratégiques et promouvoir des pratiques durables, posant ainsi les bases de collaborations futures au service des objectifs annuels de l'OAC en éducation et protection des consommateurs en Afrique.

Par ailleurs, le 21 mars 2025, en complément des célébrations menées par nos organisations membres, l'OAC a tenu un webinaire sur « Une transition juste vers des modes de vie plus durables », mettant en lumière des expériences réussies au Zimbabwe, au Maroc et au Burkina Faso, qui montrent comment la sensibilisation des consommateurs peut transformer la demande et orienter les marchés vers des produits plus vertueux. Cette rencontre virtuelle, avec plus de 80 participants dont des responsables d'associations membres, Dr Million Belay (AFSA) et Dr Bataka Noël (ancien Ministre de l'Agriculture du Togo et représentant FAO au Cameroun), a renforcé l'engagement collectif pour des pratiques durables.

2.4 Collaboration avec la FAO

Dans le cadre d'un partenariat stratégique initié en octobre 2025, l'Organisation Africaine des Consommateurs (OAC) et la FAO ont organisé le 30 octobre un webinaire axé sur le renforcement du rôle des organisations de consommateurs dans la promotion de régimes alimentaires sains. Ce dialogue initial repose sur la conviction que les consommateurs sont des leviers de transformation des systèmes agroalimentaires, capables d'orienter la demande vers des produits nutritifs, sûrs et durables. L'objectif central est d'outiller les associations membres pour qu'elles puissent non seulement informer les citoyens sur leurs droits nutritionnels, mais aussi exiger des réformes concrètes des politiques publiques et des cadres réglementaires nationaux.

Un pilier majeur de cette collaboration est l'opérationnalisation du « Droit à une alimentation adéquate » comme cadre juridique pour l'action des consommateurs. En s'appuyant sur l'expertise technique de la FAO, l'OAC a exploré des approches politiques innovantes pour garantir que chaque citoyen africain puisse accéder à une nourriture saine sans discrimination.

Les discussions ont mis en exergue la pertinence des recommandations alimentaires nationales et l'usage d'outils pédagogiques pour contrer la prolifération des produits ultra-transformés, tout en tenant compte des défis spécifiques au continent tels que l'urbanisation rapide et les disparités de pouvoir d'achat.

Enfin, ce webinaire a permis de dresser un état des lieux des capacités des organisations de consommateurs en Afrique, identifiant les réussites locales et les besoins persistants en financement et en communication. Les échanges ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route d'actions collaboratives visant à accroître la visibilité des associations dans les processus de décision liés à la sécurité alimentaire. Pour l'OAC, ce dialogue marque le début d'une série d'initiatives visant à faire du « consommateur informé » un acteur central du développement durable et de la santé publique à l'échelle panafricaine.

2.5. Collaboration avec le Centre de Recherche pour le Développement International (CERDI)

Le directeur exécutif de l'Organisation Africaine des Consommateurs (OAC), Dr SOGADJI Emmanuel, et Mme Lady Kamanga Kawanga, chargée des marchés et de la sécurité alimentaire à l'Association des Consommateurs des Produits Vivriers (ASCOVI) de la RDC, ont participé au nom de l'OAC activement à une rencontre régionale au Sénégal du 19 au 21 novembre 2025. Organisée par le Centre de Recherche pour le Développement international du Canada (CRDI), cette rencontre portait sur le thème « Transformer les systèmes alimentaires en Afrique : Trouver les bons points d'entrée pour favoriser le changement ». Durant ces trois jours intenses, les participants ont plongé au cœur des enjeux continentaux, partageant visions et expériences pour repenser l'avenir de l'alimentation en Afrique.

Les travaux se sont articulés autour de trois axes majeurs : la validation des études exploratoires et des synthèses préparatoires, l'identification précise des points d'entrée stratégiques pour transformer les systèmes alimentaires africains, et enfin la mise en place de coalitions dynamiques pour propulser ces initiatives. Dr SOGADJI et Mme Kamanga Kawanga ont saisi cette plateforme internationale pour défendre avec conviction les priorités de leurs organisations, enrichissant les débats de leurs expertises terrain issues respectivement de l'OAC et de l'ASCOVI.

Cette rencontre a représenté une opportunité unique pour les émissaires de plaider en faveur d'une collaboration étroite avec le CRDI. Ils ont ainsi proposé un partenariat concret, visant à ouvrir l'accès à des opportunités de renforcement des capacités et à la conduite d'études ciblées dans les domaines clés identifiés. Ce plaidoyer marque une étape prometteuse vers un renforcement des acteurs locaux dans la quête d'une transformation durable des systèmes alimentaires africains.

III- SERVICES FINANCIERS ET ENQUÊTE PANAFRICAIN

3.1 Lancement de l'enquête de satisfaction des services financiers en Afrique

Le secteur financier africain connaît à nos jours une mutation profonde avec l'essor du numérique, mais cette croissance ne s'est pas toujours accompagnée d'une amélioration de la qualité du service rendu au citoyen. C'est dans ce contexte que l'OAC a pris l'initiative historique de lancer le « **projet d'enquête de satisfaction services financiers 2025** ». Cette opération d'envergure, inédite par sa portée, vise à rompre le silence des usagers et à transformer leurs retours d'expérience en un levier de pression et de plaidoyer pour exiger des institutions financières des pratiques plus éthique et transparent.

L'accueil physique en agence et la qualité de l'interface digitale constituent les premiers points de contact analysés par cette enquête. Pour l'OAC, l'expérience client est le reflet du respect que l'institution porte aux droits du consommateur. Un accueil médiocre, des temps d'attente excessifs ou des interfaces mobiles complexes sont autant de barrières à l'inclusion financière réelle. En quantifiant ces aspects dans le continent, l'OAC entend produire un baromètre de performance qui forcera les banques et les opérateurs à investir davantage dans la satisfaction humaine de leurs clients.

La transparence tarifaire demeure l'un des combats les plus ardues menés par l'OAC en 2025. L'enquête a mis en exergue la persistance de frais cachés et de conditions générales de vente souvent illisibles pour le consommateur moyen. Cette opacité financière appauvrit silencieusement les ménages africains et freine la confiance dans le système bancaire formel. Par ce projet, l'OAC exige une standardisation de l'information tarifaire afin que chaque citoyen puisse comparer les offres et choisir les services les plus justes pour son budget.

En attendant la publication du rapport de cette enquête, nous tenons à remercier les consommateurs et les organisations membres qui se sont mobilisés pour cette activité.

3.2 Soutien de l'OAC à la PI-SPI

Dans une déclaration officielle publiée le 08 octobre 2025, l'OAC a salué avec enthousiasme le lancement de la **Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané (PI-SPI)** de la BCEAO. Cette avancée technologique est perçue comme un moteur de désenclavement financier pour l'espace UEMOA. En permettant des transactions instantanées et sécurisées entre différentes institutions, la PI-SPI simplifie la vie de millions de consommateurs, et l'OAC a activement plaidé pour que ce modèle de modernisation serve d'exemple aux autres banques centrales du continent.

Toutefois, l'OAC reste vigilante quant aux dérives possibles de cette digitalisation. Si l'interopérabilité facilite les échanges, elle ne doit en aucun cas servir de prétexte à une augmentation des coûts de transaction. L'organisation a fermement rappelé que les économies d'échelle réalisées grâce à la technologie doivent bénéficier en priorité aux usagers finaux. La réduction des frais de transfert transfrontaliers est une exigence non négociable pour que le commerce intra-africain, soutenu par la ZLECAf, soit une réalité tangible pour les consommateurs. Rappelons que deux de nos organisations de consommateurs à savoir la Ligue de Défenses des Droits des Consommateurs du Benin (LCDB) et l'Union Fédérales des Consommateurs de la Côte d'Ivoire (UFC CI) ont été associés à la campagne initiée par la banque centrale (BCEAO).

IV- ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET FISCALITÉ

4.1 Conférence Internationale sur la Fiscalité de l'Économie Numérique

La participation de l'OAC sur l'invitation de la **Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique** à la **Conférence Internationale sur la Fiscalité de l'Économie Numérique à Dakar en avril 2025** a marqué une étape clé. Nous avons porté la voix des usagers dans un débat souvent dominé par les experts fiscaux et les gouvernements. L'économie numérique africaine, qui devrait représenter plus 180 milliards de dollars à fin 2025, offre des opportunités immenses mais soulève des risques de taxation abusive pour le consommateur final.

L'OAC soutient que la fiscalité numérique ne doit pas constituer un frein à l'accès universel aux services de base comme l'éducation en ligne, la santé ou le e-commerce, piliers du développement moderne.

La participation à cette activité a été possible grâce au soutien de l'ARCEP TOGO à qui nous témoignons notre reconnaissance.

4.2 Rencontre du FRATEL 2025

Suite à une invitation du réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) et de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), notre organisation a répondu présent au 22^{ème} séminaire Fratel, qui s'est tenu du 20 au 22 mai 2025 à Abidjan. Plutôt que d'envoyer des représentants lointains, elle a choisi d'honorer ses membres locaux en Côte d'Ivoire, mandant l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC CI) et la Fédération des Associations des Consommateurs de Côte d'Ivoire (FAC CI) pour porter haut les couleurs de notre entité. Cette décision stratégique reflétait une confiance profonde en ces acteurs de terrain, prêts à plonger au cœur d'un événement majeur dédié aux défis de la connectivité internationale.

Sous un ciel abidjanais ensoleillé, nos représentants ont brillamment participé à l'ensemble des travaux : des cérémonies d'ouverture et de clôture empreintes de solennité, aux tables rondes animées et aux présentations pointues d'experts. Au milieu de plus de 150 participants issus de 15 autorités de régulation francophones, ils ont défendu avec vigueur les intérêts de notre organisation, enrichissant les débats sur les infrastructures numériques sous-marines, terrestres et satellitaires. Cette participation active n'était pas seulement une présence symbolique ; elle incarnait l'engagement concret de notre organisation dans la promotion d'une connectivité inclusive et résiliente. En contribuant aux discussions essentielles sur l'avenir des réseaux mondiaux autour du secteur des télécommunications.

V- LES DÉFIS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Le premier défi majeur de 2025 a été la mobilisation des ressources financières nécessaires pour mener à bien ses activités et projets. L'OAC, par souci d'indépendance, évite les financements qui pourraient créer des conflits d'intérêts.

La barrière linguistique reste un défi pour la coordination entre les membres francophones, anglophones, lusophones et arabophones. L'OAC investit dans la traduction de ses documents clés pour maintenir une cohésion totale malgré ces difficultés financières.

Le défi de la visibilité médiatique dans un paysage saturé d'informations exige de l'OAC une créativité constante dans ses stratégies de communication pour que ses alertes atteignent le grand public. De ce fait, son site web reste opérationnel. Mais, la direction exécutive s'évertue à le rendre plus actif et dynamique.

Le renforcement des capacités techniques de nos membres nationaux est un chantier permanent. Le niveau de compréhension des enjeux complexes comme la fiscalité numérique ou les biotechnologies varie d'un pays à l'autre.

Malgré ces obstacles, la résilience et l'engagement des bénévoles et des dirigeants de l'OAC ont permis de clore l'année 2025 avec un bilan largement positif et une influence renforcée.

VI- LES ADHESIONS DE 2025

En 2025, notre organisation a accueilli avec enthousiasme plusieurs demandes d'adhésion provenant d'associations africaines dédiées à la défense des consommateurs. Ces candidatures renforcent le réseau continental et illustrent l'engagement croissant pour une consommation responsable. L'Organisation Algérienne de Protection et d'Orientation du Consommateur et de son Environnement (APOCE), dirigée par le Dr Zebdi Mustapha, mène des actions d'orientation et de sensibilisation environnementale en Algérie, protégeant efficacement les droits des usagers contre les abus commerciaux.

La Fédération Comorienne des Consommateurs (FCC), sous la responsabilité de Mme Dooos XVC, a également déposé sa candidature cette année. Aux Comores, elle coordonne les efforts collectifs pour une meilleure régulation des marchés et une éducation des consommateurs, favorisant des pratiques équitables et durables au niveau national.

L'Association Ivoirienne des Consommateurs (AIC), représentée par Mr MONY Gervais, complète cette dynamique en Côte d'Ivoire. Spécialisée dans la vigilance sur les produits et services, elle mène des campagnes de plaidoyer et de médiation.

Par ailleurs, l'Association Béninoise pour la Défense du Consommateur (ABDC), animée par Sèmédétou Eric HOUSSOU, excelle au Bénin dans la lutte contre les fraudes, via des formations et des actions judiciaires ciblées.

Enfin, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO), dirigée par Mr Alphonse AYISSI ABENA, a soumis sa demande en 2025. Au Cameroun, elle se distingue par ses programmes de surveillance des marchés et d'éducation environnementale, consolidant les droits des consommateurs dans un contexte multiculturel.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

Au terme de cet exercice 2025, le bilan de l'Organisation Africaine des Consommateurs (OAC) témoigne d'une maturité institutionnelle sans précédent et d'une capacité d'action qui s'étend désormais du plaidoyer local aux instances internationales de Genève. L'organisation a su transformer les défis de la vie chère, de la souveraineté alimentaire et de la finance numérique en opportunités de mobilisation collective. Chaque action menée cette année a renforcé notre conviction que le consommateur africain n'est pas seulement une cible commerciale, mais un acteur politique et économique dont la voix doit peser dans la transformation structurelle du continent.

L'une de nos priorités stratégiques pour l'année 2026 sera la consolidation des relations avec nos associations membres. L'OAC n'est forte que par la vitalité de ses composantes nationales.

Nous avons constaté en 2025 que la synergie entre le Secrétariat Exécutif et les organisations de terrain a permis des victoires majeures. En 2026, nous mettrons en place des mécanismes de coordination plus fluides, incluant des plateformes de partage d'outils juridiques et techniques, afin de permettre à chaque association, même la plus modeste, de bénéficier de l'expertise globale du réseau pour ses combats locaux.

Cette consolidation passera par un programme intensif de renforcement des capacités décentralisé. Nous prévoyons d'organiser des sessions de formation thématiques régionales pour permettre aux membres d'approfondir leur maîtrise des enjeux complexes tels que la régulation des télécoms, le droit à l'alimentation adéquate (en lien avec les outils de la FAO) et la surveillance des marchés financiers. L'objectif est de créer un corps d'experts-consommateurs africains capables de siéger avec autorité dans les commissions de régulation nationales et régionales.

L'année 2026 sera également marquée par la célébration de la **Journée Mondiale des Droits des Consommateurs**. Cet événement ne sera pas une simple commémoration symbolique, mais un moment de mobilisation massive à travers tout le continent. Sous l'égide de l'OAC, chaque pays membre organisera des activités de sensibilisation, des caravanes d'information et des dialogues directs avec les opérateurs économiques. Ce sera l'occasion de vulgariser les résultats de nos enquêtes de satisfaction et de rappeler aux gouvernements leurs obligations en matière de protection des citoyens.

L'événement phare de l'année à venir sera sans conteste l'organisation et le **lancement du 3ème Forum Panafricain des Consommateurs**. Après le succès des éditions précédentes, ce forum se veut être le carrefour de l'innovation en matière de défense des droits des consommateurs. Il réunira non seulement les associations membres, mais aussi des décideurs politiques, des partenaires au développement comme la CNUCED et la FAO, ainsi que des représentants du secteur privé. Ce forum sera le lieu privilégié pour définir la "Feuille de route de la consommation en Afrique" pour la prochaine décennie.

Ce 3ème Forum servira également de plateforme pour lancer officiellement les grands projets issus de nos récentes missions diplomatiques. Comme convenu lors de nos échanges à Genève avec la CNUCED, nous comptons présenter des projets structurants pour mobiliser des ressources auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces financements seront dédiés à la mise en œuvre de programmes de protection des consommateurs dans le cadre de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), assurant que le commerce intra-africain profite réellement aux usagers.

Dans le prolongement de nos actions de 2025, l'OAC entend pérenniser ses webinaires thématiques qui sont devenus des rendez-vous incontournables de partage d'expérience. Le dialogue initial entamé avec la FAO sera transformé en un programme d'action opérationnel sur le terrain pour promouvoir des régimes alimentaires sains. Nous voulons passer de la théorie à la pratique en soutenant des initiatives locales de promotion des produits issus de l'agroécologie et en luttant contre la malnutrition à travers l'éducation des ménages.

Sur le plan de la gouvernance, l'OAC poursuivra son plaidoyer pour la création et le renforcement de structures de régulation indépendantes. Nous continuerons de promouvoir le concept de "consommateur micro-régulateur", en encourageant les États à intégrer légalement les représentants des consommateurs dans les conseils d'administration des agences de

régulation. La transparence dans la gestion des services publics et privés est à ce prix, et 2026 verra une intensification de nos pressions pour obtenir des avancées législatives dans ce sens.

Nous restons conscients que l'avenir de l'organisation dépendra de notre capacité à intégrer la jeunesse et les nouvelles technologies dans nos modes de lutte. Pour 2026, l'OAC prévoit de lancer une application mobile panafricaine de signalement des abus de consommation. Cet outil technologique permettra de collecter des données en temps réel sur la qualité des produits et des services sur tout le continent, renforçant ainsi notre base de preuves pour nos actions en justice et nos plaidoyers politiques.

Pour conclure, l'OAC réaffirme sa détermination à bâtir une Afrique où le consommateur est respecté et protégé. Nous sortons de 2025 avec un moral d'acier et une vision claire. La consolidation de notre réseau, l'éclat de la prochaine Journée Mondiale et la tenue du 3ème Forum Panafricain sont autant de jalons qui porteront notre organisation vers de nouveaux sommets.

Ensemble, avec l'appui de nos partenaires et la force de nos membres, nous continuerons de dire que l'avenir de l'Afrique dépendra, plus que jamais, de ce que nous produisons et consommons et de la manière nous les consommateurs nous nous protégeons.

Annexes

1- Les Organisations Membres au 31 décembre 2025

N	Nom de l'Organisation
1	ADDC Wadata
2	Association Béninoise pour la Défense du Consommateur (ABDC)
3	Agence Congolaise de Promotion et de Protection des Consommateurs (ACPPC)

- 4 Association Guinéenne pour La Défense des Utilisateurs des Technologies Numériques (AGUIDUTEN)
- 5 Association Burundaise des Consommateurs-Transparency International Burundi (ABUCO-TI BURUNDI)
- 6 Association des consommateurs de l'île Maurice
- 7 Association des Consommateurs des Produits Vivriers (ACPV)
- 8 Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA)
- 9 Association mauritanienne de protection du consommateur
- 10 Association pour la Défense de l'Environnement et des Consommateurs(ADEC)
- 11 Association pour la défense des droits des consommateurs (ADC)
- 12 Association Ivoirienne des Consommateurs (AIC)
- 13 Association Rwandaise pour la Défense des Droits des Consommateurs (ADECOR)
- 14 Association Togolaise des Consommateurs
- 15 Bénin santé et survie du consommateur
- 16 Chambre Nationale des Consommateurs (CNC)
- 17 Coalition des Consommateurs Camerounais (CCC)
- 18 consumer association of Malawi
- 19 Consumer Awareness Organisation
- 20 Consumer Council of Zimbabwe
- 21 consumers Advocay Centrer (CAC)
- 22 Consumers protection Association (CPA)
- 23 Fédération Comorienne des Consommateurs (FCC)
- 24 Fédération des associations des consommateurs cote d'ivoire (FAC CI)
- 25 Fédération Nationale des Associations de Consommateurs (FNAC Maroc)
- 26 Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO)
- 27 Global Consumer Centre (CONSENT)
- 28 Institut Africain pour la Consommation le Développement et la Citoyenneté (CICODEV Africa)
- 29 L'Organisation Algérienne de Protection et d'Orientation du Consommateur (APOCE)
- 30 Ligue Camerounaise des Consommateurs (LCC)
- 31 Ligue des Consommateurs du Burkina
- 32 Ligue des consommateurs du Togo
- 33 Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin
- 34 Mouvement National des Consommateurs (MNC)
- 35 National Forum Cosumers
- 36 Observatoire Centrafricain de la Consommation la boîte à idées (OCCLBi)
- 37 Observatoire congolais des droits des consommateurs (OBDC)
- 38 Organisation Tunisiennes pour Informer le Consommateur
- 39 SOS Consommateur du Gabon (SOS CG)
- 40 Sudanese Consumers Protection Society (SCPS)
- 41 Union des Consommateurs de Guinée (UCG)
- 42 Union fédérale des consommateurs de Côte d'ivoire (UFC CI)
- 43 Union Nationale de la Protection du Consommateur(UNPC)

44	Union pour la défense des droits des consommateurs (UDECOM)
45	Youth Education Network
46	Zambia Consumer Association

2- Répartition des membres par pays au 31 décembre 2025

Organisations par pays	
Pays	Nombre d'organisations membres
Algérie	2
Bénin	3
Burkina Faso	1
Burundi	1
Cameroun	4
Comores	1
Côte d'Ivoire	3
Gabon	1
Ghana	1
Guinée	2
Kenya	1
Lesotho	1
Malawi	1
Mali	1
Maroc	1
Maurice	1
Mauritanie	1
Niger	1
Nigeria	1
République centrafricaine	1
République démocratique du Congo	3
République du Congo	1
Rwanda	1
Sénégal	2
Seychelles	1
Soudan	1
Tchad	1
Togo	2
Tunisie	1
Uganda	1
Zambie	1
Zimbabwe	1
Total	46

3- Répartition selon les Régions d'Afrique

Région de résidence	Nombre	%
Afrique Centrale / Central Africa	12	26
Afrique de L'Est / East Africa	6	13
Afrique de l'Ouest / West Africa	16	35
Afrique du Australe (Sud) / Southern Africa	6	13
Afrique du Nord / North Africa	6	13
Total	46	100